



الجماعات الترابية، خدمات و تنمية تشاركية
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRESTATIONS ET DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

BUDGET CITOYEN DE LA COMMUNE D'EL JADIDA
PROVINCE D'EL JADIDA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية



المدينة الجديدة
جماعة الجديدة

2023

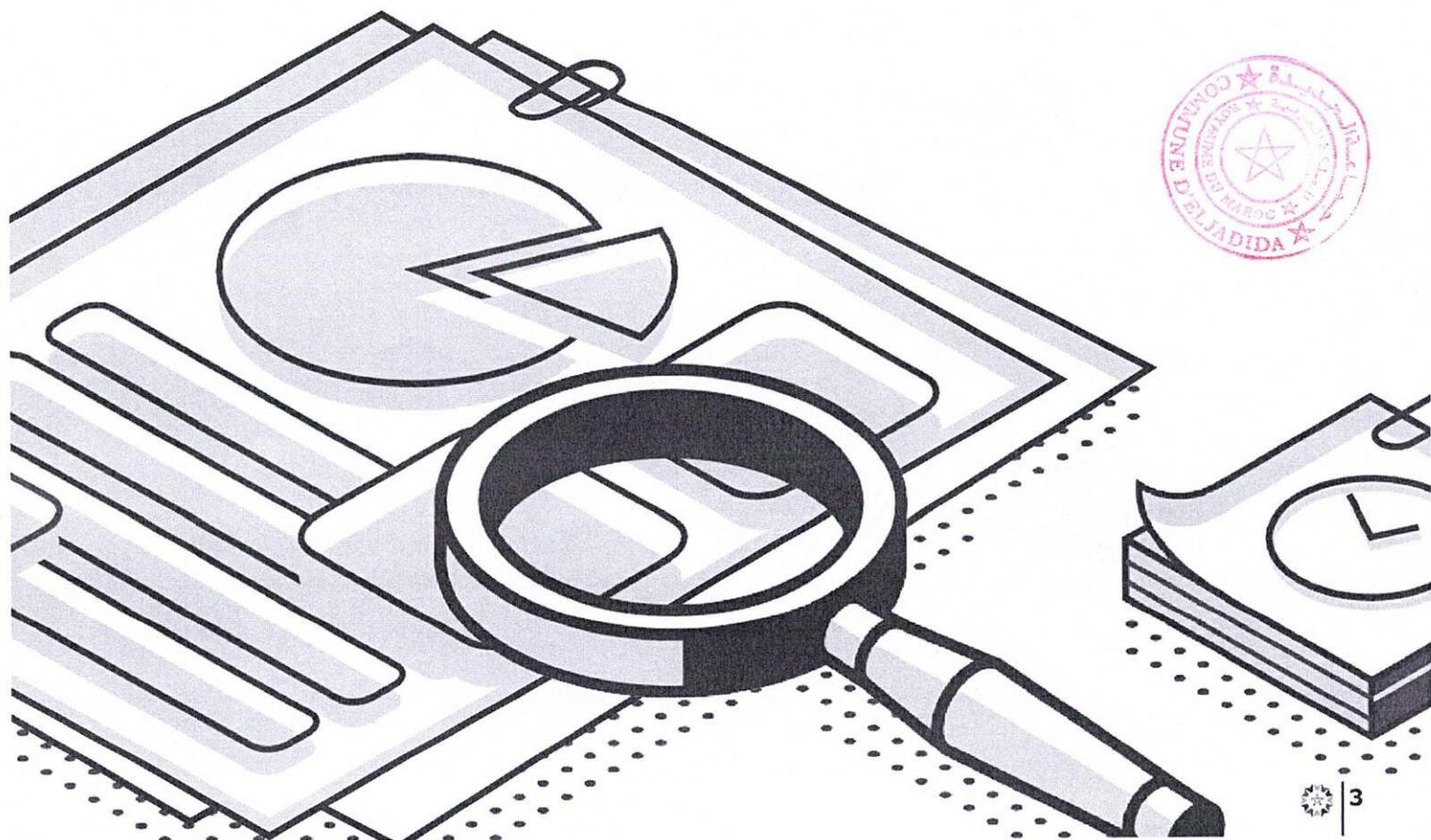
**LE BUDGET CITOYEN : OUTIL DE PROMOTION
DE LA TRANSPARENCE ET DE LA PARTICIPATION
CITOYENNE**



INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement des mécanismes de communication avec les citoyens, et pour consacrer le droit d'accès à l'information et le principe de transparence, la commune d'El Jadida a élaboré un document dénommé « **Budget Citoyen** » pour l'exercice 2023.

Il s'agit d'un document évolutif, qui s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.



LECONTENU

3

INTRODUCTION

C'EST QUOI UN BUDGET CITOYEN?

4

5

LES PRINCIPES BUDGÉTAIRES

LA STRUCTURE DUBUDGET DE LA COMMUNE

6

7

PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

HYPOTHÈSES D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2023

9

10

RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DEL'ANNÉE 2023

QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DEL'ANNÉE 2023

12

16

QUELLES SONT LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DEL'ANNÉE 2023

QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANTLES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DEL'ANNÉE 2023

17

19

NOTIONS ET ANNEXES

NOTIONS DE BASE

20

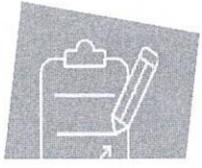
23

LES TEXTES EN CADRANT L'OPÉRATION D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LACOMMUNE

DÉTAIL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

24





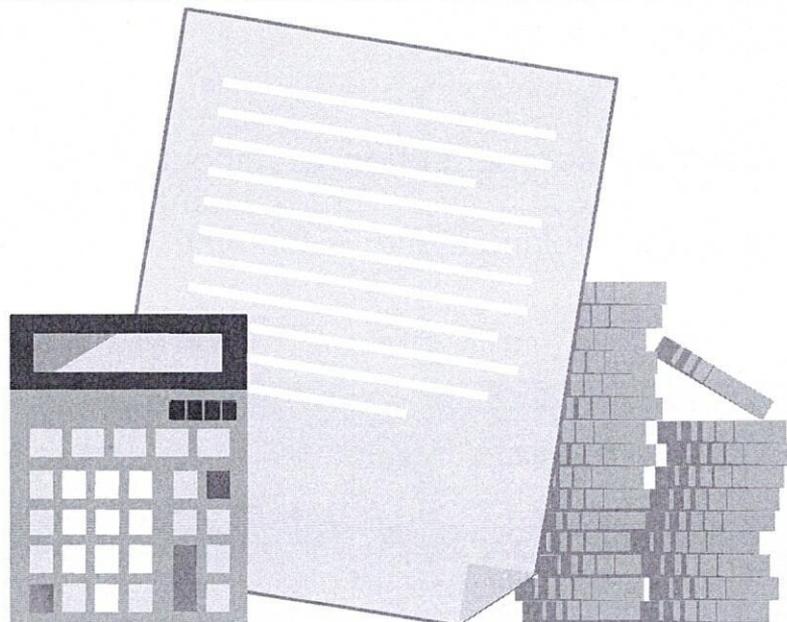
C'EST QUOI UN BUDGET CITOYEN ?

Comme le budget de la commune est rédigé dans un langage technique, difficile à comprendre partout, le conseil de la commune a décidé de concevoir un document plus simple, synthétique et facile à comprendre par chaque citoyen. L'objectif étant de permettre aux citoyens de déchiffrer la façon dont les dépenses sont réparties pour notamment financer les services publics locaux, ainsi que d'identifier les recettes provenant de diverses sources.

Ce document contient des informations et des chiffres sur les ressources que compte percevoir la commune et les dépenses qu'elle sera appelée à effectuer pour offrir des services aux citoyens. Il permet de mieux comprendre les choix et les contraintes auxquelles la commune fait face.

C'est ce qu'on appelle le « **BUDGET CITOYEN** ».

Cette initiative facilitera la participation du citoyen à la préparation du budget de sa commune dans le cadre du "budget participatif".





LES PRINCIPES BUDGETAIRES

1

Principe de l'unité: Requier la présentation du budget dans un seul document.

2

Principe de l'annualité: Exige l'élaboration d'un budget pour chaque année civile (du 1^{er} Janvier au 31 Décembre).

3

Principe de l'universalité: Consiste à imputer l'ensemble des recettes sur l'ensemble des dépenses et qu'il n'est pas autorisé d'affecter une recette spécifique à une dépense spécifique.

4

Principe d'équilibre : Dans le budget, les recettes doivent être strictement égales aux dépenses.

5

Principe de spécialité: Signifie que l'autorisation des dépenses est détaillée et que chaque crédit a une destination bien indiquée en termes d'affectations sous forme de chapitres, articles, programmes et projets.

6

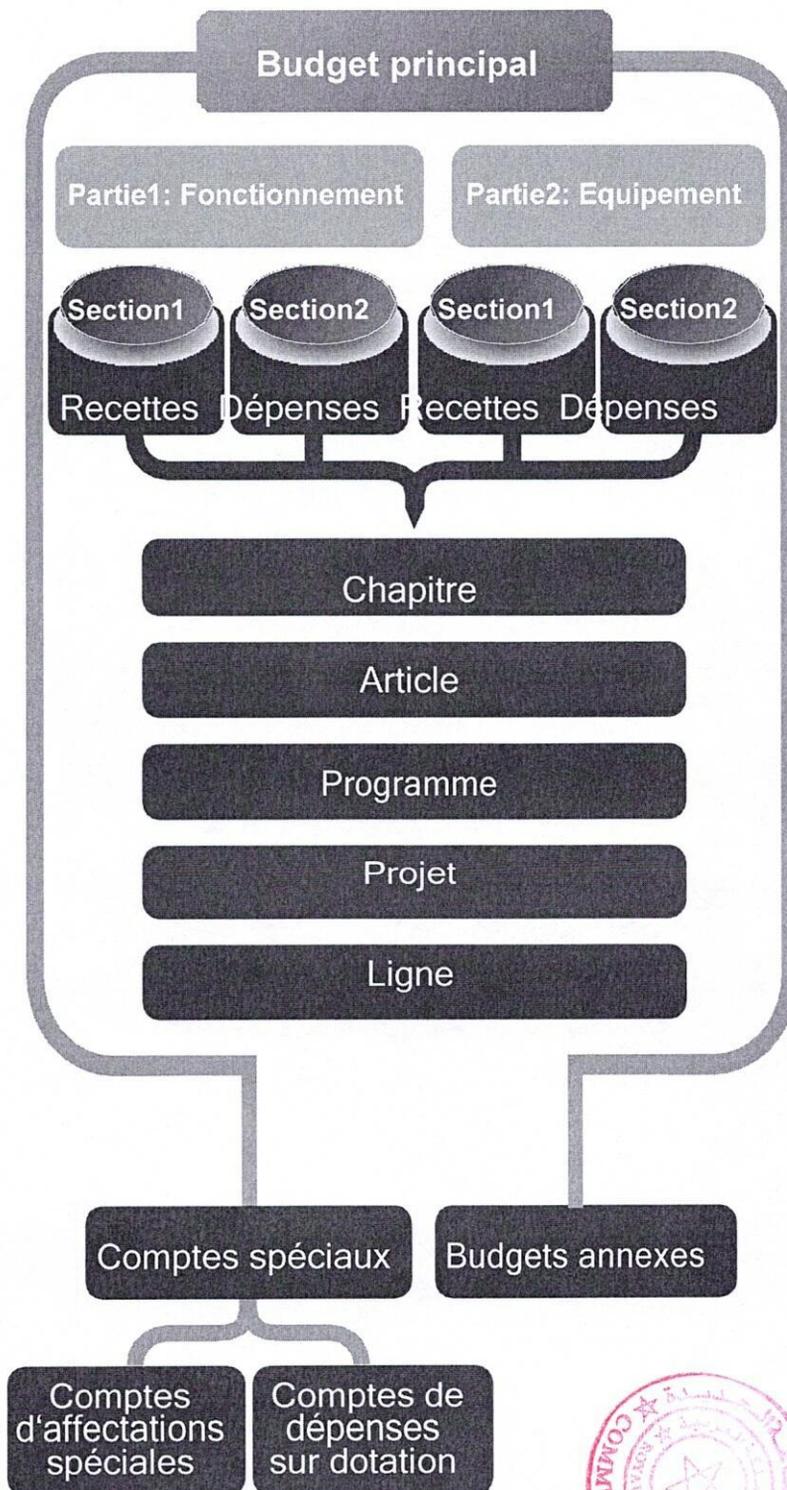
Principe de la non compensation: On ne peut pas affecter des recettes particulières au financement de dépenses spécifiques sous peine de la même partie du budget.

L'élaboration du budget de la commune doit obéir à un ensemble de principes et de règles budgétaires, applicables à toutes les communes.





LA STRUCTURE DU BUDGET DE LA COMMUNE



LE BUDGET DE LA COMMUNE COMPREND DEUX PARTIES:

La 1^{ère} partie décrit les opérations de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses.

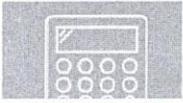
Le fonctionnement regroupe toutes les opérations qui concernent l'exploitation et la Gestion courante. Exemple: Dépenses du personnel, parc auto, intérêts des emprunts, entretien des bâtiments administratifs...

La 2^{ème} partie est relative Aux opérations d'équipement ou investissement, elle présente l'ensemble des ressources affectées à l'équipement et à l'emploi qui en est fait. Exemple: les acquisitions, adduction d'eau potable et l'éclairage public, amortissement du capital des emprunts...

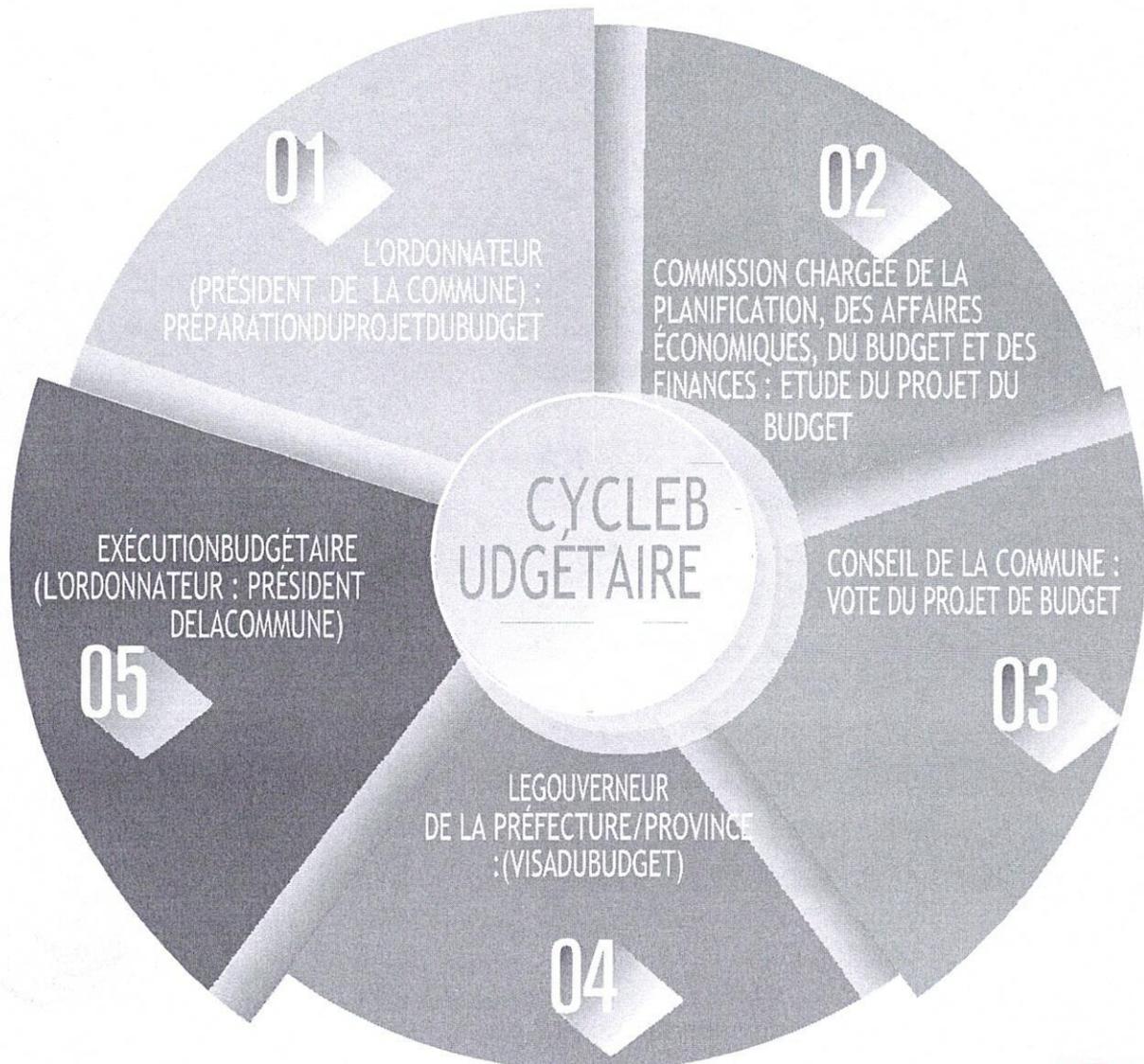
Les ressources de cette partie sont particulièrement constituées des subventions de l'Etat et de l'excédent de la première partie (lorsqu'un excédent prévisionnel est dégagé).

Le budget doit être équilibré Dans chacune de ses parties et s'il y a un surplus des recettes (excédent prévisionnel) dégagé de la première partie, il est affecté obligatoirement, à la deuxième partie.





PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DUBUDGET DE LA COMMUNE (*)



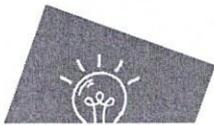
(*) Ce processus est bien détaillé en annexes.



BUDGET 2023 EN CHIFFRES



2023



HYPOTHÈSES D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2023

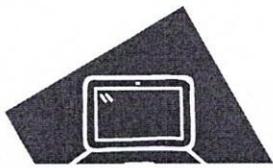
Les prévisions de la commune ont porté pour l'exercice 2023 sur les éléments suivants:

INDICATEUR	TAUX D'ÉVOLUTION
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0.21
RECETTES D'ÉQUIPEMENT	0.30
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	0.96
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	1.16
DÉFICIT BUDGÉTAIRE	
EXCÉDENT BUDGÉTAIRE	14.473.813,00

Pour l'élaboration de son budget, la commune s'appuie sur un ensemble d'hypothèses :

- La conjoncture économique qui varie d'une année à l'autre, et qui peut par conséquent, impacter potentiellement les impôts et taxes soit en diminution ou en augmentation.
- Les orientations décrites dans une circulaire de cadrage budgétaire, que le Ministère de l'Intérieur envoie annuellement aux communes, au début du mois de Septembre.





RECETTES ET DÉPENSES DU BUDGET DE L'ANNÉE 2023

1^{ÈRE} PARTIE: FONCTIONNEMENT

1- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Les prévisions des recettes du budget
de l'année 2023 sont estimées
à 187 182 560.00 DH,
Contre 182 637 358.00 DH en 2022.**

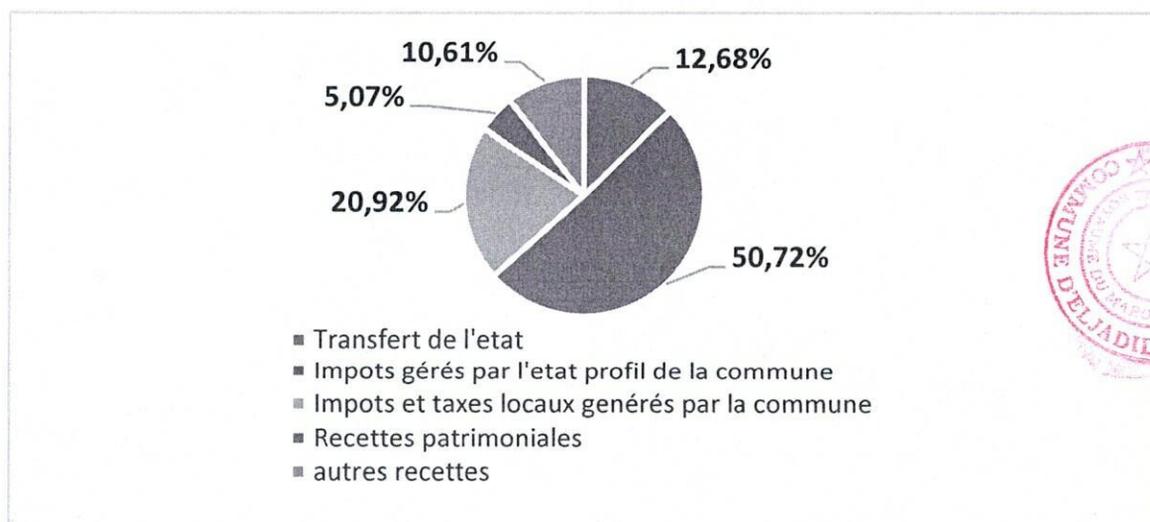


Quelques données détaillées sur les recettes
de fonctionnement du budget de l'année 2023:



NATURE DE LA RECETTE	Montant en dh
Budget Principal	
Fonctionnement	
Transfert de l'Etat	24 632 458,00
Part de la commune dans le produit de la TVA (**)	24 632 458,00
Impôts gérés par l'Etat au profit de la commune	54 000 000,00
Taxe d'habitation	5 000 000,00
Taxe sur les services communaux	5 000 000,00
Taxe professionnelle	44 000 000,00
Impôts et taxes locaux gérés par la commune	37 333 000,00
Taxe sur les opérations de lotissement	3 000 000,00
Taxe sur les terrains urbains non bâtis	17 500 000,00
Taxe sur les opérations de construction	7 000 000,00
Redevances sur les saillies situées sur le domaine public communal	0
Taxe de séjour	420 000,00
Taxe principale d'abattage	1 093 000,00
Taxe sur les débits de boissons	2 000 000,00
Redevances sur les recettes des mandataires du marché de gros, des fruits et légumes et des halles aux poissons	6 000 000,00
Taxe sur le transport public de voyageurs	320 000,00
Recettes patrimoniales	9 651 000,00
Concession pour l'exploitation de saires et parcs de stationnement	1 086 000,00
Produit de location des locaux à usage commercial ou professionnel	2 500 000,00
Redevance d'occupation temporaire du domaine public communal pour un usage commercial, industriel ou professionnel	6 000 000,00
Droits perçus sur les marchés et lieux de vente publics	65 000,00
Autres Recettes	61 566 102,00
TOTAL	187 182 560,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE :



(**) Afin de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à l'affectation d'une part du produit de TVA soit 30% sur les recettes de l'Etat) aux collectivités territoriales, il est créé à compter du 1er Avril 1986 un compte d'affectation spécial intitulé: Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA, dont le Ministre de l'Intérieur est ordonnateur, «Article 33 bis de la loi de finances pour l'année 1986 n° 85-33».



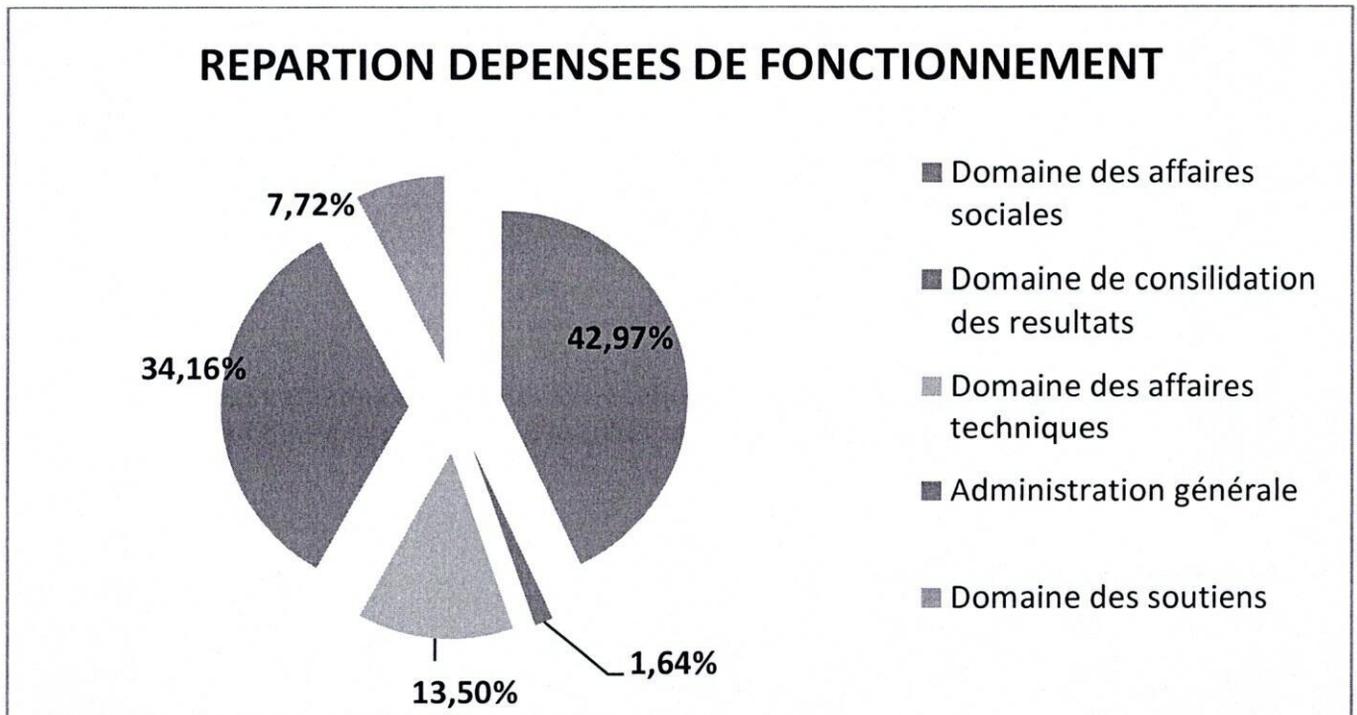
QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

2- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature de la dépense	Crédits ouverts
Budget Principal	
Fonctionnement	187 182 560.00
Administration générale	78 946 713.00
Actions du conseil	1 811 00.00
Actions liées à la gestion du personnel	61 461 000.00
Actions liées aux autres moyens de gestion	8 939 000.00
Intérêts des emprunts	8 365 613.00
Domaine des affaires sociales	2 882 000.00
Assistance sociale	430 000.00
Soins de santé de base et d'hygiène	439 000.00
Conservation des centres hospitaliers et dispensaires	100 000.00
Domaines de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel	101 000.00
Culture et beaux-arts	208 000.00
Activités sportives	1 604 000.00
Domaine des affaires techniques	24 415 000.00
Urbanisme, habitat et protection de l'environnement	6 311 000.00
Eclairage public (Redevances)	18 003 000.00
Points d'eau (Redevances)	101 000.00
Domaine de soutien	64 053 071,00
Remboursement aux particuliers et aux entreprises	1 920 300.00
Concours et versements	44 000 271.00
Dommages et intérêts au profit des tiers et frais de procédure	17 121 000.00
Versement au fonds RAMED	1 011 500.00
Domaine de consolidation des résultats	14 473 813,00
Versement de l'excédent à la 2 ^{ème} partie	14 473 813,00

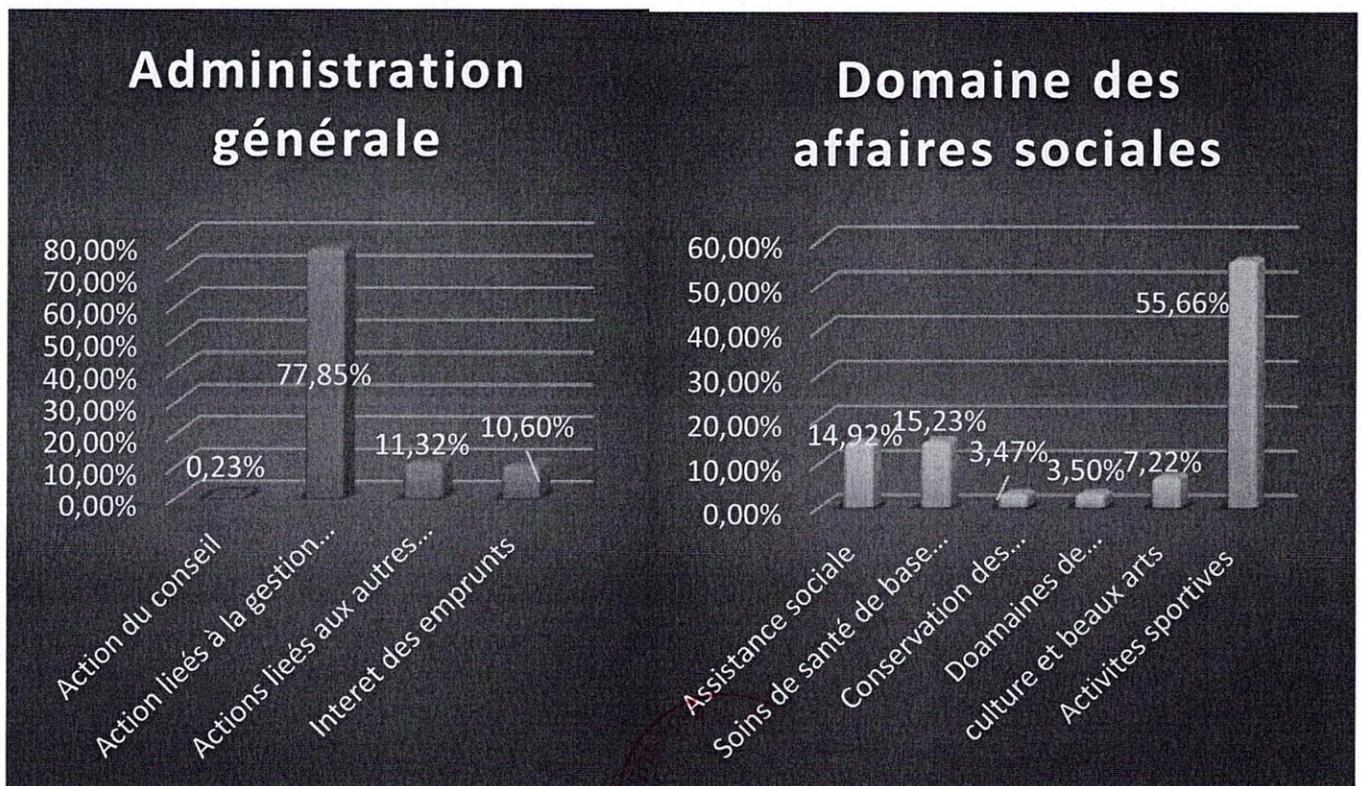


RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

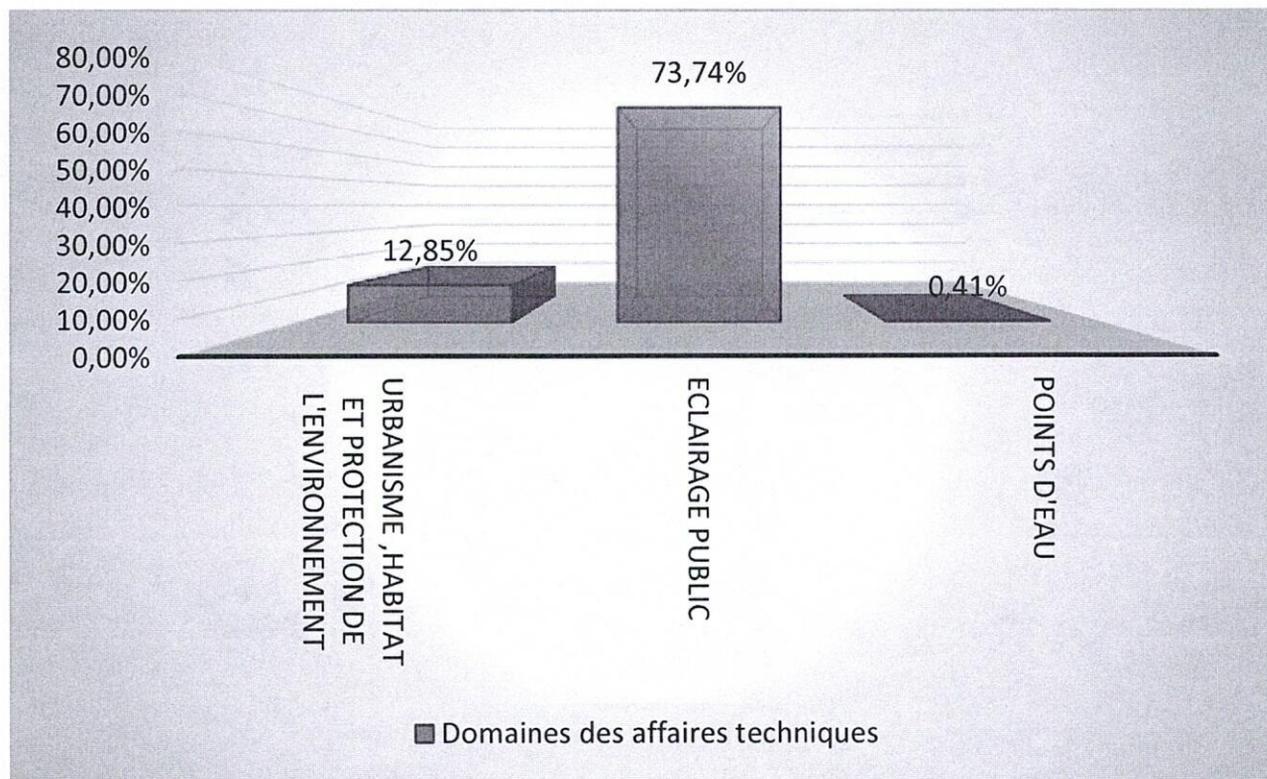


RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

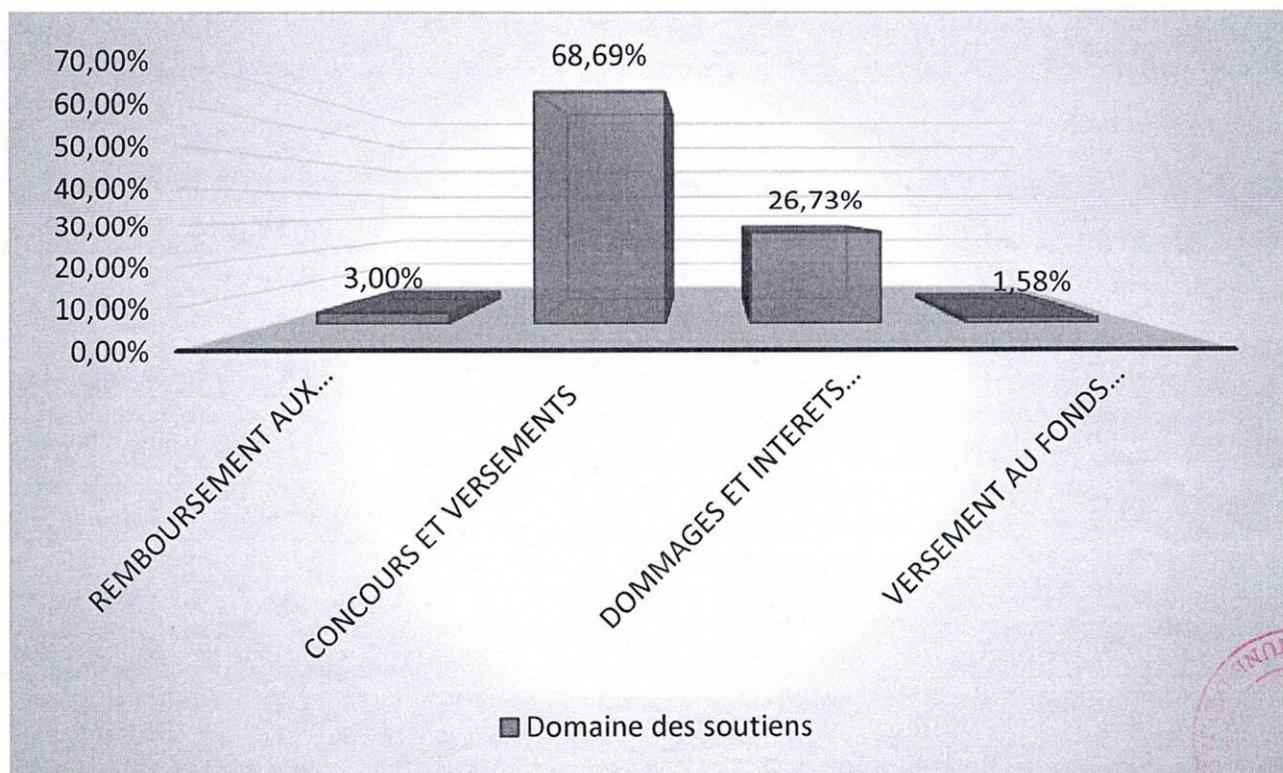
RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AUX AFFAIRES SOCIALES



RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AUX AFFAIRES TECHNIQUES



RÉPARTITION DES DÉPENSES LIÉES AU DOMAINE DE SOUTIEN



BUSINESS REPORT

92%

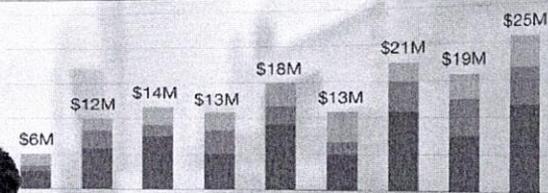


95%



Evolution	Metric	Actual vs Target	Actual	Target
	Revenue		\$3.4M	82.0%
	Profit		\$1.2M	108.7%
	Avg. Order Size		\$850.3	71.0%
	On Time Delivery		96.0%	96.0%
	New Customers		15432	145.0%
	Cust. Satisfaction		98.3%	100.0%

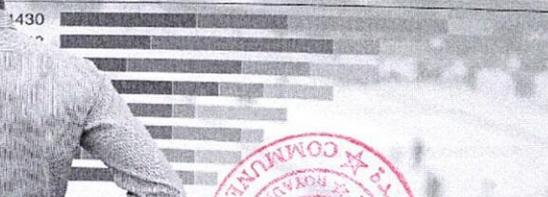
Performance



Sales per countries



Top 8 products



QUELQUES RATIOS FINANCIERS (***)

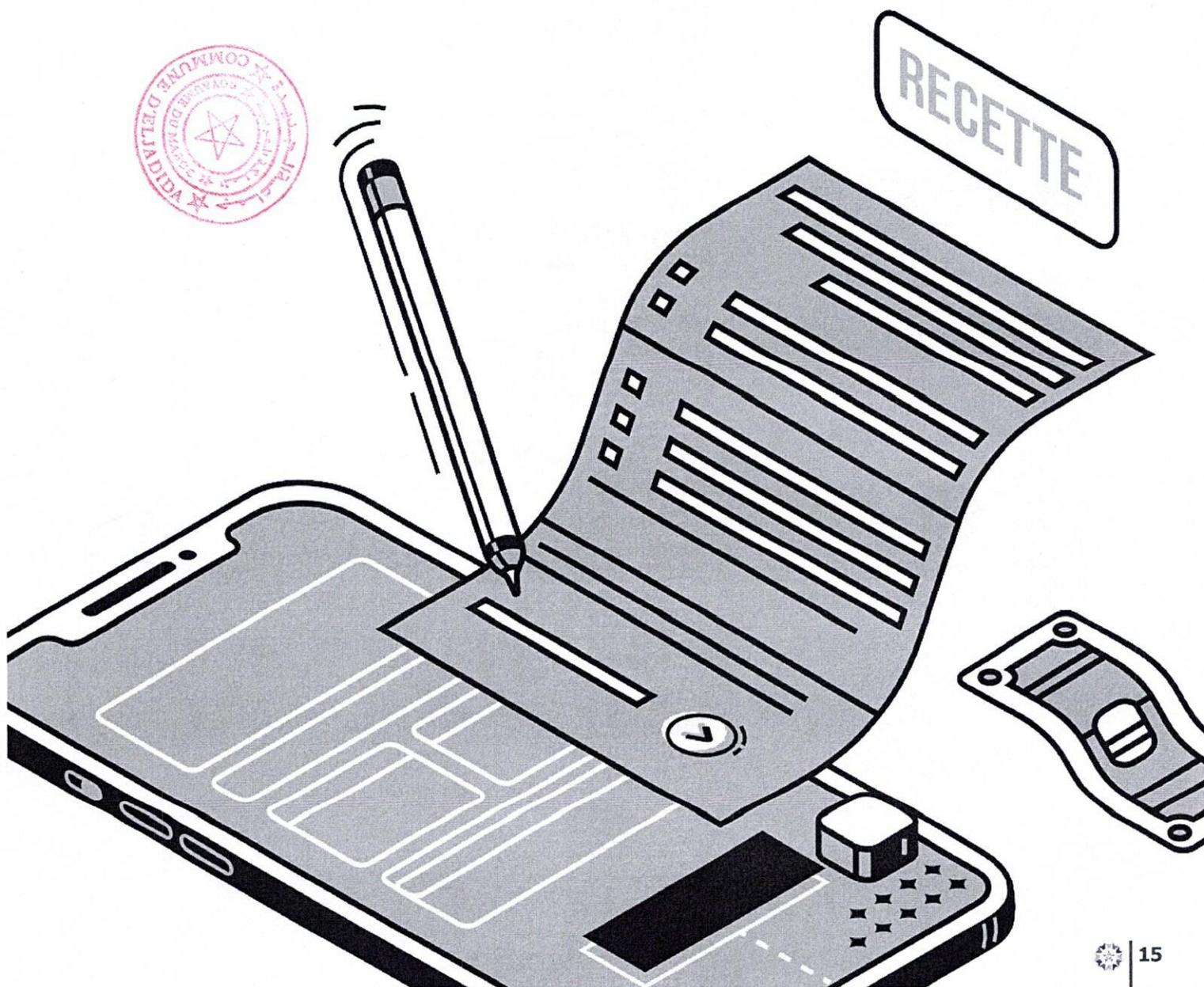
Ratio	Quotient (DH/.)
Les dépenses de fonctionnement par habitant	960.23 DH
Les recettes de fonctionnement par habitant	960.23 DH
Le produit fiscal par habitant	610.91 DH
Dépenses d'éclairage public par habitant	66.68 DH
penses des déchets ménagers/habitant	225.84 DH
Taux d'épargne brute	00.00
La marge d'auto-financement courant	00.00

(***) Les modes de calcul sont expliqués en annexes.

2^{ÈME} PARTIE : EQUIPEMENT

1-LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

DESIGNATION DES CHAPITRES	ADMIS EN 2022	PROPOSÉS POUR 2023
Domaine des affaires sociales		
Domaines des affaires techniques		
Domaine des affaires économiques		
Excédent 1 ^{ère} partie	15 644 502.00	14 473 813.00
TOTAL	15 644 502.00	14 473 813.00





QUELLES SONT LES PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2023

2-LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Les priorités budgétaires doivent découler du plan d'action de la commune (PAC).
Exemple :

Buts et résultats envisagés

Objectif 1

Améliorer la qualité des Infrastructures et des équipements de base

Résultat 1:

Contribution au désenclavement et à la connexion entre les différents douars

Résultat 2:

Généralisation du réseau d'électricité

Résultat3:

Généralisation de l'adduction au réseau d'eau potable

Objectif 2

Améliorer la qualité des services sociaux, culturels, sportifs et environnementaux

Résultat 1:

Contribution à l'amélioration du niveau d'éducation et à lutter contre l'analphabétisme et l'abandon scolaire

Résultat 2:

Contribuer au développement Des services de santé et les rapprocher de la population

Résultat3:

Contribution à l'amélioration de La gestion des déchets

Résultat4:

Contribution à l'amélioration du secteur sportif de la commune

Objectif 3

Réaliser Le développement économique De la commune

Résultat 1:

Contribution à l'économie sociale



Matrice des projets du programme d'action de la commune.



QUELQUES CHIFFRES DÉTAILLANT LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

PROJETS	CRÉDITS OUVERTS
Désenclavement	
• Réalisation des études pour le revêtement de la voirie	00.00
• Construction de voiries urbaines	52 002 974.08
Ouvrage d'éclairage public	
• Maintenance du réseau d'électricité	00.00
• Acquisition d'un camion nacelle pour la réparation du réseau d'électricité	
Ressources d'eau et amélioration de la qualité d'adduction au réseau	
• Faire des trous d'exploitation pour l'eau potable	00.00
• Acquisition de pompes	
• Construction des réservoirs d'eau potable	
• Acquisition de conduits d'eau potable	
• Acquisition d'un camion-citerne	
• Acquisition de groupes électrogènes	
• Acquisition de plaques d'énergie solaire	
Services sociaux, culturels et environnementaux	
• Acquisition de bus scolaires	
• Achat des équipements de crèches	
• Construction des complexes sociaux culturels	00.00
• Construction et aménagement des murs d'enceinte des cimetières	
• Travaux de reboisement (des espaces verts)	00.00
Amélioration et rapprochement des services de santé de la population	
• Acquisition d'une ambulance	00.00
• Construction et équipement des dispensaires	00.00
Gestion des déchets	
• Réalisation d'une décharge communale dans le cadre d'un groupement de communes spécialisées dans l'assainissement solide	00.00
• Acquisition d'un camion pour la collecte des ordures ménagères	00.00
• Acquisition des bacs à ordures	
Développement du secteur sportif communal	
• Acquisition d'un terrain pour la réalisation des terrains de proximité	00.00
• Achat des articles sportifs	00.00
• Organisation de tournois sportifs	00.00
• Construction de piscines	00.00
Economie sociale	
•	
•	
•	



Récapitulation et inscription des équilibres du budget

1- BUDGET	RECETTES	DÉPENSES
Première partie		
Total des ressources	187 182 560.00	
Impôts et taxes locales	35 357 200.00	
Produit des impôts et taxes affectés par l'État	118 947 458.00	
Produit des rémunérations pour service rendu	10 819 702.00	
Produit du patrimoine	16 571 400.00	
Dotations, aides et participations	00.00	
Recettes diverses	5 486 800.00	
Total des charges		187 182 560.00
Dépenses des élus		1 811 000.00
Dépenses des fonctionnaires		61 461 000.00
Dépenses de remboursement des dettes		22 839 426.00
Dépenses relatives aux engagements financiers issus des Conventions et contrats conclus		72 160 000.00
Dépenses d'exécution des arrêts et jugements		1 520 000.00
Subventions et aides aux associations		2 220 000.00
Dépenses diverses		25 171 134.00
Deuxième partie		-----
Total des ressources	14 473 813.00	
Excédents financiers	-----	
Produit des impôts et taxes affectés par l'État	-----	
Autres recettes fiscales	-----	
Produit des rémunérations pour services rendus	-----	
Produit des emprunts	14 473 813.00	
Dotations diverses	-----	
Recettes diverses	-----	
Total des charges		14 473 813.00
Dépenses des travaux		-----
Amortissement du capital emprunté		14 473 813.00
Dotations accordées		-----
Prises de participations		-----
Dépenses diverses		-----
Total du budget	201 656 673.00	201 656 673.00
2- COMPTES SPÉCIAUX		
1- Comptes d'affectations spéciales	2 100 000.00	2 100 000.00
Compte TA1XE D'ABATAGE	2 000 000.00	2 000 000.00
Compte JEUNE ENTREPRE NEUR	100 000.00	100 000.00
2- Comptes de dépenses sur dotations	14 000 000.00	14 000 000.00
Compte ELECTRICITE	13 000 000.00	13 000 000.00
Compte EAU	1 000 000.00	1 000 000.00
Total des comptes spéciaux	16 100 000.00	16 100 000.00
3- TOTAL DES BUDGETS ANNEXES	F	E
Budget annexe.....	-----	-----
Budget annexe.....	-----	-----
Total général	217 756 373.00	217 756 373.00
L'ÉQUILIBRE	CRÉDITS PROPOSÉS DE L'EXERCICE	
Recettes		217 756 373.00
Dépenses		217 756 373.00
Excédent		00.00





NOTIONS ET ANNEXES





NOTIONS DE BASE

BUDGET ANNEXE:

Etabli pour certains services locaux spécialisés, dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou rendre des services donnant lieu à rémunération (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls usagers pour équilibrer les comptes.

COMPTES SPÉCIAUX:

Les comptes spéciaux ont pour objet de décrire des opérations en conservant leur continuité d'une année budgétaire à l'autre ou de garder trace sans distinction entre les années budgétaires, d'opérations qui se poursuivent pendant plus d'une année.

DÉFICIT BUDGÉTAIRE:

Lorsque les recettes (argent) de la commune ne sont pas suffisantes pour couvrir toutes les dépenses, on parle de déficit budgétaire. Dans ce cas, la commune est obligée de réduire ses dépenses ou de demander une dotation supplémentaire au Ministère de l'Intérieur.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:

Dépenses liées au fonctionnement courant de la commune, elles regroupent principalement:

- Les frais de rémunération des personnels.
- Les dépenses d'entretien et de fournitures.
- Les frais de fonctionnement divers correspondants aux compétences de la commune.
- Les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts.



DÉPENSES OBLIGATOIRES :

Les dépenses suivantes sont obligatoires pour la commune:

- Les traitements et indemnités du personnel de la commune ainsi que les primes d'assurances.
- La contribution de la commune aux organismes de prévoyance, au fonds de retraite et aux dépenses de mutualité.
- Frais de consommation d'eau, d'électricité et des télécommunications.
- Les dettes exigibles.
- Les contributions qui doivent être transférées au profit des groupements de collectivités territoriales et aux établissements de coopération intercommunale.
- Les engagements financiers résultants des conventions et contrats conclus par la commune.
- Les dépenses relatives à l'exécution des arrêts et jugements prononcés par la justice à l'encontre de la commune.
- La dotation globale affectée au fonctionnement des arrondissements (pour les communes à arrondissements).

TRÉSORIER COMMUNAL:

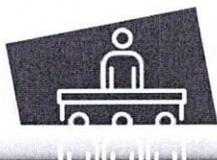
Est chargé de:

- L'exécution des opérations de recettes.
- L'exécution des opérations de dépenses.
- La gestion du personnel local et du patrimoine.
- La tenue de la comptabilité et la gestion de la trésorerie.
- L'assistance juridique et le conseil financier.



ANNEXES





LES TEXTES ENCADRANT L'OPÉRATION D'ÉLABORATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

LOIS

- Loi organique n°113-14 relative aux communes.
- Loi n°47-06 relative à la fiscalité des collectivités territoriales.
- Loi n°39-07 édictant des dispositions transitoires en ce qui concerne certains droits, taxes, contributions et redevances dues aux collectivités territoriales.

DÉCRETS

- Décret N°2-16-307 du 23 Ramadan 1437 (29 Juin 2016) fixant le contenu de la programmation triennale du budget de la commune.
- Décret N°2-16-316 du 23 Ramadan 1437 (29 Juin 2016) fixant la liste des documents devant être joints au budget de la commune.
- Décret N° 2-16-319 du 23 Ramadan 1437 (29 Juin 2016) fixant les modalités d'élaboration des états financiers et comptables accompagnant le budget de la commune.
- Décret N° 2-16-293 du 14 Ramadan 1438 (9 Juin 2017) fixant les modalités d'inscription des équilibres des budgets, des budgets annexes et des comptes spéciaux dans un état consolidé.
- Décret N° 2-16-290 du 14 Ramadan 1438 (9 Juin 2017) fixant la nature et les modalités d'établissement et de publication des informations et des données contenues dans les états comptables et financiers prévus à l'article 275 de la loi N°113-14 relative aux communes.
- Décret N° 2-17-253 du 03/6/2017 relatif à la nomenclature budgétaire.

ARRÊTÉS

- Arrêté commun du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Economie et des Finances N°18-1365 du 13 Chaaban 1439 (30/4/2018) fixant la nomenclature budgétaire des communes.
- Décision du Ministre de l'Intérieur N° 18-671 du 18 Jaumada II 1439 (7/3/2018) fixant le modèle de la programmation triennale des communes.
- Arrêté fiscal de la commune N°. tel qu'il a été modifié et complété.

CIRCULAIRES

- Circulaire du Ministre de l'Intérieur N°17684 du 21 Septembre 2023 relative à la préparation et l'exécution des budgets des collectivités territoriales.





DÉTAIL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PROCESSUS DE PRÉPARATION ET D'ADOPTION DU BUDGET DE LA COMMUNE

1 COMMENT EST PRÉPARÉ LE BUDGET DE LA COMMUNE ?

Le projet du budget de la commune doit être établi sur la base d'une programmation triennale de l'ensemble des ressources et charges de la commune, conformément à son plan d'action, qui décrit, pour une période de six ans, les projets à mettre en œuvre sur le territoire de la commune.

Le plan d'action de la commune et la programmation triennale sont utilisés pour préparer le projet du budget annuel, sous forme d'un tableau de bord qui fait un parallélisme entre les ressources et les dépenses que la commune prévoit d'entreprendre lors de l'année suivante.

Sur la base du cadre budgétaire et la circulaire du Ministre de l'Intérieur, relative à la préparation du budget (transmise annuellement à tous les ordonnateurs), le président de la commune prépare le projet de budget.

2 DE L'ÉTUDE DU PROJET DE BUDGET DE LA COMMUNE

Après avoir achevé la préparation du projet de budget par le président de la commune (l'ordonnateur), il est soumis (accompagné des documents d'appuis) pour étude à la commission chargée de la planification, des affaires économiques, du budget et des finances dans un délai de 10 jours au moins avant la date d'ouverture de la session ordinaire relative au vote du budget par le conseil.



3

DU VOTE DU PROJET DE BUDGET DE LA COMMUNE

Après l'ouverture de la session ordinaire par le président du conseil, le président de la commission chargée du budget, des affaires financières et de la programmation, fait une présentation du projet de budget, en donnant un aperçu sur les éléments ayant encadré sa préparation ainsi que des explications sur les augmentations ou les diminutions potentielles, par rapport à l'année précédente, qu'ils agissent sur des recettes ou des dépenses.

Avant de passer au vote du budget, les membres du conseil peuvent discuter le projet de budget et y apporter de nouvelles propositions. Le vote des recettes doit intervenir avant le vote des dépenses. Les prévisions des recettes font l'objet d'un vote global en ce qui concerne le budget. Les dépenses du budget font l'objet d'un vote par chapitre.

Le budget doit être adopté au plus tard le 15 novembre, ensuite le président de la commune adresse au gouverneur de la préfecture ou de la province, pour visa, le budget adopté ou à défaut, le budget non adopté, assorti des procès-verbaux des délibérations du conseil.

4

DU VISA DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le budget est présenté au visa du gouverneur de la préfecture ou de la province au plus tard le 20 Novembre. Le contrôle porte sur les éléments suivants:

- Le respect des dispositions de la loi organique relative aux communes et des lois et règlements en vigueur.
- L'équilibre du budget sur la base de la sincérité des prévisions des recettes et des dépenses.
- L'inscription des dépenses obligatoires.

Le budget devient exécutoire après visa du gouverneur de la préfecture ou de la province.

5

DE LA PUBLICATION DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le président de la commune doit déposer le budget au siège de la commune dans les 15 jours qui suivent son visa et à le mettre à la disposition du public, par tout moyen de publicité. De même il est tenu de le notifier au trésorier.



DÉFINITION DES RATIOS FINANCIERS

RATIOS	DÉFINITION	MODE DE CALCUL
Dépenses de fonctionnement par habitant	Ce ratio permet de connaître le montant des dépenses de fonctionnement qu'il représente un habitant de la commune.	Dépenses de fonctionnement / Nombre de population
Les recettes de fonctionnement par habitant	Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant de la commune.	Recettes de fonctionnement / Nombre de population
Le produit fiscal par habitant	Ce ratio révèle les recettes fiscales produites par habitant de la commune.	Total des recettes fiscales / Nombre de population
Dépenses d'éclairage public par habitant	Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement (afférentes à l'éclairage public) par habitant de la commune.	Dépenses brutes d'éclairage public / Nombre de population
Dépenses de collecte des déchets ménagers par habitant	Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement afférentes à la collecte des déchets ménagers par habitant de la commune.	Dépenses brutes de collecte des déchets ménagers / Nombre de population
Capacité d'autofinancement brute	C'est le solde qui est le plus proche du résultat comptable (excédent ou déficit de fonctionnement). La capacité d'autofinancement correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements.	Excédent brut de fonctionnement moins l'amortissement net de l'emprunt





LE BUDGET DE LA COMMUNE EST LIBREMENT CON SULTABLE PARTOUT CITOYEN.

Où TROUVEZ LE BUDGET CITOYEN?

En visitant le site Internet de la commune à l'adresse suivante:

.....
Le Portail National des Collectivités
Territoriales (Rubrique open data)

collectivites-territoriales.gov.ma

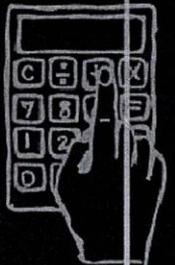
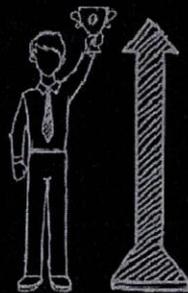
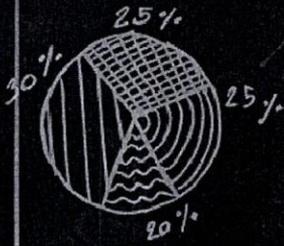


INTERAGISSEZ AVEC NOUS

Vous pouvez également envoyer vos commentaires, demandes de renseignements et suggestions pour développer le contenu du budget citoyen, aux adresses suivantes :

oariss@interieur.gov.ma

fzakari@interieur.gov.ma



الجماعات الترابية، خدمات و تنمية تشاركية
 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, PRESTATIONS ET DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

